



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	41
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	4

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. BOREL Félix  
M. CARLIER Roland  
Mme CATALANO-LLODES Gaétane  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
M. DERRIVE Eric  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre  
Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine  
M. NOUVEAU Michel  
Mme PAIGNON Laurence  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SEBBAH Didier  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique  
M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danièle  
Mme BASSANELLI Magali  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
Mme DAUPHIN Mathilde  
M. JUNIK Pascal  
M. LE FAOU Michel  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme MILESI Véronique  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude  
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLODES Gaétane  
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

**Absents excusés :**

Mme BLANCHET Fabienne  
Mme JEAN Amélie  
M. KITAEFF Richard  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
M. PEYRARD Jean-Pierre

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline  
Mme PONTET Annie  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2025-021

**HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE** – Approbation d'une convention relative à la gestion en flux des logements sociaux avec Grand Delta Habitat

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.441-1 et R.441-5 à R-441-5-2 ;*
- *Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 97 ;*
- *Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;*
- *Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution de logement, de l'aménagement et du numérique ;*
- *Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-128 en date du 15 octobre 2020 approuvant le règlement d'octroi de garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-28 en date du 27 février 2020 portant approbation du PLH 2020-2025 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.*

L'article R441-5 du code de la construction et de l'habitation prévoit la réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie des garanties d'emprunts accordées par les collectivités territoriales et les EPCI (article R-4415-3).

L'ancien système de gestion des réservations est dit « en stock ». Lorsqu'un programme est mis en service par les organismes d'habitation à loyer modéré, un nombre de logements identifiés est réservé à la commune en tant que garant des d'emprunts.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018, précisée par le décret du 20 février 2020 relatif à la gestion des réservations de logements locatifs sociaux, prévoit de nouveaux principes au profit d'une gestion « en flux ». Ne seront plus identifiés des logements par réservataire, mais un nombre de réservations à faire valoir annuellement. Seul à la 1ère mise en service d'un nouveau programme perdurera le système « en stock ».

Chaque réservataire conclura avec chaque bailleur une convention de réservation fixant les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux suivantes :

- Le flux annuel de logements sociaux disponibles ;
- Le taux de mobilité annuel ;
- Le mode de gestion direct ;
- Les dispositions spécifiques aux logements neufs ;
- Les besoins et ménages cibles du titulaire du droit de réservation ;
- Les modalités relatives aux attributions ;
- Les modalités d'évaluation du dispositif ;

Le projet de convention de réservation entre l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et le bailleur social GRAND DELTA HABITAT, annexé à la présente délibération, fixe les flux annuels du réservataire, le calcul en étant précisé dans le document.

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et

A l’unanimité des suffrages exprimés,

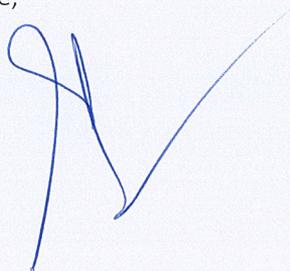
(Se sont abstenus : Mesdames CATALANO-LLODES Gaétane, NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse (par pouvoir) et Messieurs BOREL Félix et MOUNIER Christian)

- **APPROUVE** la convention de réservation de logements locatifs sociaux et de gestion en flux ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET

